



**AVIS
de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
(CDNPS)**

**Formation spéciale dite « nature »
Séance du 21 mars 2024**

Sous la présidence de Monsieur Laurent LENOBLE, secrétaire général, sous-préfet de Saint-Denis, s'est réunie le jeudi 21 mars 2024, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) dans sa formation spécialisée dite « nature ».

Participaient à la commission :

Monsieur Laurent LENOBLE, secrétaire général, sous-préfet de Saint-Denis, président,
(2 voix)

LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT :

Le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement de la Réunion (DEAL) représenté par

Mr WILLEMET Robin (3 voix)

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la
Forêt de la Réunion (DAAF) représenté par

M. Albert Guezello (2 voix)

Présent (visio)

LES REPRÉSENTANTS D'ÉLUS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

M. Bruno Emmanuel ROBERT, Conseiller départemental

Excusé 1 pouvoir remis à
Monsieur MAILLOT Charles

M. André THIEN-AH-KOON, Maire - commune du Tampon
ou son suppléant

Excusé

M. Jean Louis RIVIERE Conseiller municipal - commune de
l'Entre-Deux

Excusé

M. Frédéric SEGART, Adjoint - commune de Cilaos

Excusé, pouvoir remis à
Monsieur LENOBLE

M. Charles MAILLOT, Adjoint - commune de Bras-Panon
(2 voix)

Présent

LES PERSONNES QUALIFIÉES EN MATIÈRE DE SCIENCES DE LA NATURE OU DE PROTECTION DES SITES OU DU CADRE DE VIE, DE REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS AGRICOLES :

M. Dominique OUDIN Conservatoire Botanique National de Mascarin	Absent
M. Gaël POTIN , Docteur en biologie	Absent
Mme Brigitte DULULL , SREPEN-Réunion Nature	Excusée
Le Directeur régional de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant	Excusé, pouvoir remis à Monsieur WILLEMET Robin
M.Cyril ABOUKER coordinateur environnement	Présent (visio)

LES PERSONNES COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE CHAQUE FORMATION SPÉCIALISÉE, EN L'OCCURRENCE, UN URBANISTE, UN PAYSAGISTE, UN GÉOGRAPHE, UN ARCHITECTE ET UN AGRONOME :

Mme Marie-Bernadette PRUDHOMME , Paysagiste	Excusée, pouvoir remis à Monsieur RIVIERE Patrice
M. Patrice RIVIERE , Architecte	Absent
M. Pierre-Yves FABULET , Scientifique – agronome ou son suppléant	Absent
M. Eric RIVIÈRE , Scientifique – agronome	Absent
Le Directeur régional de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant	Absent

Assistaient également :

- M. Robin WILLEMET**, DEAL-SEB, rapporteur,
- M. Alexandre PIGEOT**, chef du Bureau de l'Animation des Instances et de la Coordination Interministérielle (SCOPP - BAICI)
- Mme Peggy PAYET**, Assistante de direction (BAICI)

Le quorum étant constitué, le président ouvre la séance et propose de passer à l'examen du dossier suivant :

Affaire n° 01 :

**Réhabilitation du pont de la Réserve naturelle nationale
de l'Étang de Saint-Paul
Commune de Saint-Paul**

Pétitionnaire : Commune de Saint-Paul

Rapporteur: DEAL – SEB/UBIO– M. Robin WILLEMET

Le rapporteur fait une présentation du contexte réglementaire de l'affaire et de la saisine de la CDNPS, sur la base des articles R. 332-23 à R. 332-25 du Code de l'environnement.

Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien pont CFR, portée par la commune de Saint-Paul.

Le conseil scientifique de la Réserve naturelle nationale de l'étang de Saint-Paul a été sollicité et a émis un avis favorable assorti de deux fortes recommandations relatives d'une part à la définition, avant la décision d'autorisation, d'un seuil d'arrêt des travaux en cas d'augmentation du Ph et d'autre part à la mise en œuvre d'un suivi des Taphiens selon un protocole validé par l'administration.

Après échanges entre les membres de la commission, le président invite l'assemblée à se prononcer sur le projet.

L'avis émis par la commission est **favorable** à l'unanimité.

Le président,
Secrétaire général, sous-préfet de Saint-Denis



Laurent LENOBLE